



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix sept
Le 12 Avril à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 6 avril 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 29
NOMBRE DE VOTANTS : 37

Objet : Tarification Points Rencontre Information Jeunes

Présents : 29

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Mickael (Pugnac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), DEVESA Olivier suppléant de SAEZ Catherine (Tauriac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à BORRELLY Marie-Claire, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Alain DUMAS, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, LARRIEU Josette (Saint Gervais) pouvoir à BRIDOUX-MICHEL Nadia, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à BRUN Jean Paul, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à MONSEIGNE Célia, MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée) pouvoir à Sylvain GUINAUDIE, SAGASTI Sylvie (Peujard) pouvoir à MABILLE Christian.

Absent excusé : 0

Secrétaires de séance : Alain TABONE

Dans le cadre de sa politique Enfance et Jeunesse, la Communauté de Communes du Cubzaguais, depuis le 1^{er} janvier 2017, compte 2 structures d'accueil des jeunes de 12 à 17 ans :

- le Point Rencontre Information Jeunes à Saint-André de Cubzac ;
- le Point Rencontre Jeunes à Bourg.

Depuis les vacances de février, les deux structures proposent des sorties et activités communes.

Il s'agit désormais d'harmoniser les tarifs, afin de rendre le service accessible et équitable sur l'ensemble du nouveau territoire.

Une tarification, jointe en annexe, a donc été établie au regard de ce qui se pratiquait sur les deux anciens territoires et en fonction de ce qui se fait ailleurs, tout en tenant compte de la typologie des familles de jeunes accueillis au sein de nos structures.

Sur avis favorable de la commission n° 5 « Pôle Petite enfance, solidarités, enfance, jeunesse, vie associative et sports »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la tarification, ci-annexée, des Points Rencontre Information Jeunes de la Communauté de Communes du Cubzaguais, à compter du 18 avril 2017.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 12 avril 2017.

Le Président,

A.DUMAS.



TARIFAIRE Points Rencontre Jeunes

⇒ LES ANIMATIONS ET SORTIES

Un **tarif unique** est appliqué à toutes les familles suivant une grille de 10 tranches, avec un **prix plancher de 1€** et un **prix plafond de 20€**.

La Communauté de Communes du Cubzaguais prend à sa charge : **le transport, le salaire des animateurs et 30% du coût de l'activité.**

Les familles prennent à leur charge : **70% du coût net de l'animation.**

Le pourcentage restant est réduit à un prix de revient par jeune. Un tarif au plus près (*mais au tarif inférieur*) est appliqué selon la grille tarifaire ci-dessous.

Tarif 1	1€
Tarif 2	2€
Tarif 3	3€
Tarif 4	5€
Tarif 5	7€
Tarif 6	9€
Tarif 7	11€
Tarif 8	13€
Tarif 9	15€
Tarif 10	20€

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<i>Une sortie à Aqualand avec un tarif d'entrée par jeune de 26,00 €, la CDC prend en charge 30%, ce qui ramène le tarif à 18,20€/jeune, c'est donc, dans ce cas-là, le Tarif 9 - (15€) qui s'appliquera.</i>	<i>Une sortie à la plage, sans prestataire, le prix plancher Tarif 1 - (1€) s'applique.</i>	<i>Une sortie Spectacle avec un prix d'entrée de 40,00 €, la CDC prend en charge 30%, ce qui ramène le tarif à 28,00€/jeune, c'est donc, le Tarif 10 - (20€) qui s'applique, prix plafond.</i>

⇒ LES STAGES (sportifs - culturels - artistiques - de prévention)

Concernant les stages, un tarif unique par jeune est proposé. Toutefois une différence s'applique, si nous devons faire appel à un prestataire « alimentation ».

STAGES		
Sans prestataire	3€/jour/jeune	x par le nombre de jour de stage
Sans prestataire avec alimentation	6€/jour/jeune	
Avec prestataire	5€/jour/jeune	
Avec prestataire avec alimentation	8€/jour/jeune	

PRJ BOURG - PRIJ DE SAINT ANDRÉ DE CUBZAC

⇒ LES SÉJOURS

Concernant la tarification des séjours, un tarif est appliqué selon 10 tranches de Quotient Familial, avec un prix plancher à 12€/jour et un prix plafond à 30€/jour.

- de 600	12€ / jour
De 601 à 700	14€ / jour
De 701 à 800	16€ / jour
De 801 à 900	18€ / jour
De 901 à 1000	20€ / jour
De 1001 à 1100	22€ / jour
De 1101 à 1200	24€ / jour
De 1201 à 1300	26€ / jour
De 1301 à 1400	28€ / jour
+ de 1401	30€ / jour

Scénario 1	Scénario 2
Un séjour de 4 jours en bord de mer durant l'été, les familles avec un QF inférieur à 600 régleront 48€ (prix plancher 12€ x 4 jours) .	Un séjour de 5 jours à la montagne durant l'hiver, les familles avec un QF inférieur à 600 régleront 60€ (prix plancher) .
Pour les familles avec un QF supérieur à 1401 , le séjour leurs reviendra à 120€ (prix plafond 30€ x 4 jours) .	Pour les familles avec un QF supérieur à 1401 , le séjour leurs reviendra à 150€ (prix plafond) .
Une famille avec un QF de 950 payera elle, 80€ le séjour (20€ x 4 jours) .	Une famille avec un QF de 950 payera elle, 100€ le séjour .